

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/02/2026 - B2026/001463 - 2012 B 00355 - 750 206 203 - 3 PC RENOV
HABITAT

3 PC RENOV HABITAT

EURL à associé unique

Au capital de 1000€

Siège social : 281 route de tarentaise 42660 LE BESSAT

Siret : 750206203 RCS saint Etienne

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

DU 01 JUILLET 2025

L'an 2025, le premier JUILLET, à dix heures, Monsieur DELOBRE PASCAL, demeurant 281 route de tarentaise 42660 LE BESSAT, propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros chacune composant le capital social, intégralement libéré, de la société 3 PC RENOV HABITAT, agissant en sa qualité d'associé unique et de seul gérant de ladite société.

A préalablement exposé ce qui suit : en sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur DELOBRE PASCAL, associé unique, a arrêté les comptes annuels établis par AGC IGMA (bilan, compte de résultats) de l'exercice clos le 28 février 2025.

A pris la décision suivantes relative à :

L'approbation des comptes de l'exercice clos le 28 février 2025.

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 28 février 2025 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés par AGC IGMA, lesdits comptes se soldant par un résultat de 5906 euros avec affectation report à nouveau créateur de 5906 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividende.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.





CONSEIL & GESTION
EXPERTISE COMPTABLE

www.igma.fr

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

SARL 3PC RENOV HABITAT

281 ROUTE DE LA TARENTEISE

42 660 LE BESSAT

La Géode, 10 Allée des Artilleurs 42000 St-Etienne

04-77-92-29-59

stetienne@agcigma.fr

Bureaux annexes :

Agence de Lyon : lyon@agcigma.fr / 04-78-37-98-71

Agence de Feurs : feurs@agcigma.fr / 04-77-27-02-29

Agence de St-Chamond : stchamond@agcigma.fr / 04-77-22-02-13

Caroline
comptable

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01032024	et clos le	28022025	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
E.U.R.L. 3 PC RENOV HABITAT	281 Route de tarentaise
SIRET 7 5 0 2 0 6 2 0 3 0 0 0 1 0	42660 LE BESSAT
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE
Activités exercées Plâtrerie
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit
Bénéfice imposable à 15% 0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)
Abattements sur le bénéfice et exonérations	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
A.G.C. IGMA Expertise Comptable 7 B Boulevard WALDECK ROUSS 12400 ST CHAMOND Tél: 04 77 22 02 13		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 11/06/2025	Lieu LORETTE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Gérant	Signature DELOBRE Pascal
Examen de conformité fiscale (ECF)			

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a)	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	indemnités forfaitaires.	Remboursements.	indemnités forfaitaires.	Remboursements.
DELOBRE Pascal 6 B Rue de la nature	100	2024	21 500		2 395		
2420 LORETTE							
DELOBRE Pascal 6 B Rue de la nature		2025	3 950		832		
2420 LORETTE							

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDÉ (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**REMUNÉRATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 % 15 % 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entrepriseE.U.R.L. 3 PC RENOV HABITAT

ANNÉEou exercice

du01032024

Adresse281 Route de larenraise 42660 LE BESSAT

au28022025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❷)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❸)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❹)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❺)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❻)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❷)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❸)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
** TOTAUX								

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 75 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❹) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❶	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ❷		- de l'exercice ❸	
- de l'exercice précédent ❹		- de l'exercice précédent ❺	
Nom et qualité du signataire DELOBRE Pascal Gérant		A LORETTE le 11/06/2025 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Designation de l'entreprise <u>E.U.R.L. 3 PC RENOV HABITAT</u>										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise <u>281 Route de tarentaise</u>										<u>42660 LE BESSAT</u>							
Numéro SIRET * <u>7 5 0 2 0 6 2 0 3 0 0 0 1 0</u>										Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>							
										Exercice N clos le <u>2 8 0 2 2 0 2 5</u>		Exercice N-1 clos le <u>2 9 0 2 2 0 2 4</u>					
ACTIF										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilitisations corporelles *		028	18 635	030	16 956	1 679	2 547									
	Immobilitisations financières * (1)		040	1 227	042		1 227	1 227									
	Total I (5)		044	19 863	048	16 956	2 907	3 774									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 490	052		3 490	6 190									
		Marchandises *	060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	26 544	070	11 588	14 956	12 482									
		Autres * (3)	072	1 147	074		1 147	2 508									
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilité		084	4 633	086		4 633	15 833									
	Charges constatées d'avance *		092	820	094		820	440									
	Total II		096	36 633	098	11 588	25 045	37 454									
	Total général (I+II)		110	56 495	112	28 544	27 951	41 228									
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000	1 000										
	Ecart de réévaluation			124													
	Réserve légale			126		100	100										
	Réserves réglementées *			130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131													
	Report à nouveau			134	(5 936)	(6 755)											
	Résultat de l'exercice			136	5 906	819											
	Subventions d'investissement			137													
	Provisions réglementées			140													
	Total I			142	1 069	(4 836)											
Provisions pour risques et charges			154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	4 254	9 312											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164													
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	8 746	21 746											
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	7 887												
	Comptes courants d'associés			173	286	163											
	Autres dettes			175													
	Produits constatés d'avance			174													
	Total III			176	26 882	46 064											
	Total général (I + II + III)			180	27 951	41 228											
	RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195									
(2)		Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
(3)		Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Designation de l'entreprise : E.U.R.L. 3 PC RENOV HABITAT

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations, techniques matériel et outillage industriels	440	4 098	442		444		446	4 098	4 098	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	11 680	462		464		466	11 680	11 680	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 857	472		474		476	2 857	2 857	
Immobilisations financières		480	1 227	482		484		486	1 227	1 227	
TOTAL		490	19 863	492		494		496	19 863	19 863	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations, techniques matériel et outillage industriels	530	1 697	532	722	534		536	2 419	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	11 680	552		554		556	11 680	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 712	562	145	564		566	2 857	
TOTAL		570	16 089	572	868	574		576	16 956	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements *	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values			
									Court terme *	Long terme		
									⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧
	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
8												
9												
10												
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL						596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NCYF

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : E.U.R.L. 3 PC RENOV HABITAT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	3 843	652	7 745	654		656	11 588
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	3 843	682	7 745	684		686	11 588

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	5 906
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	20 448
Déficits reportables			984	14 542
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	14 542

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des applications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 MOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	16 660
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	12 675
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : E.U.R.L. 3 PC RENOV HABITAT				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/03/2024		et clos le : 28/02/2025		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024	160		
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(6)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 2 8 0 2 2 0 2 5

N° SIRET 7 5 0 2 0 6 2 0 3 0 0 1 0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE E.U.R.L. 3 PC RENOV HABITAT

ADRESSE (voie) 281 Route de tarentaise

CODE POSTAL 42660 VILLE LE BESSAT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom de famille	DELOBRE	Prénom(s)	Pascal
Nom d'usage		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	100
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Pays					
Adresse :	N°	Voie	B Rue de la nature		
Code postal	42420	Commune	LORETTE	Pays	

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Pays					
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

E.U.R.L. 3 PC RENOV HABITAT
281 Route de tarentaise
42660 LE BESSAT

relatifs à l'exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes .

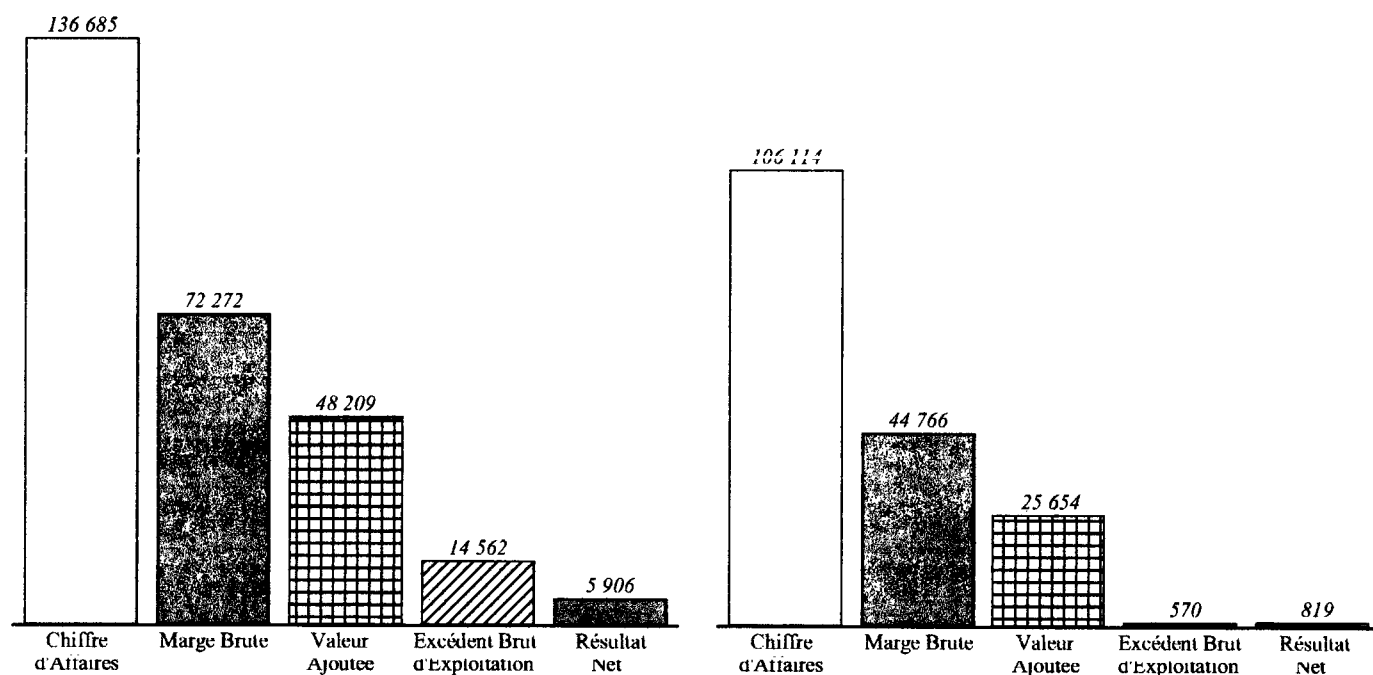
- Total du bilan,	27 951 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	136 685 Euros
- Résultat net comptable,	5 906 Euros

Fait à ST CHAMOND
Le 11/06/2025

Bertrand MOURGUES
Expert-comptable

PRESENTATION GRAPHIQUE DES S.I.G.

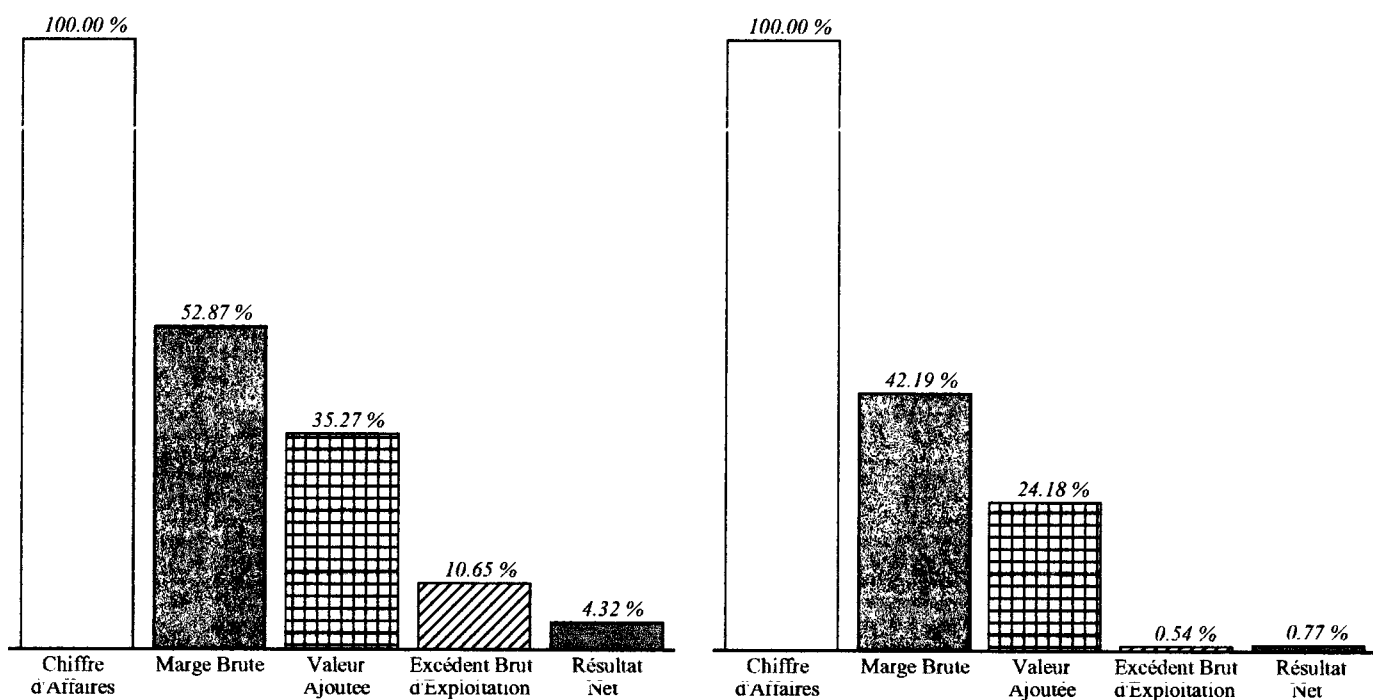
PRESENTATION EN Euros



Exercice au 28/02/2025

Exercice au 29/02/2024

PRESENTATION EN POURCENTAGE



Exercice au 28/02/2025

Exercice au 29/02/2024

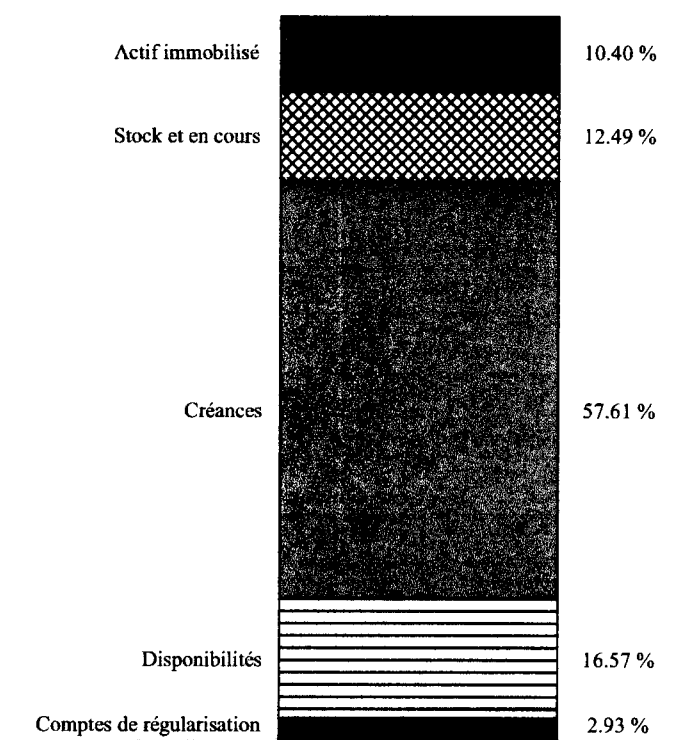
DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	28/02/2025 12	29/02/2024 12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	1 679	2 401	-722	-30.07
21540000 MATÉRIEL ET OUTILLAGE	4 098	4 098		
28154000 AMORTISSEMENT MAT ET OUTILLAGE	-2 419	-1 697	-722	-42.56
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		145	-145	-100.00
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	11 680	11 680		
21830000 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	2 857	2 857		
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSP.	-11 680	-11 680		
28183000 AMORT.MAT.BUREAU & INFOR.	-2 857	-2 712	-145	-5.36
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 227	1 227		
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	1 227	1 227		
Total II	2 907	3 774	-868	-22.99
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	3 490	6 190	-2 700	-43.62
32100000 MATIÈRES CONSOMMABLES	3 490	6 190	-2 700	-43.62
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	14 956	12 482	2 473	19.81
41100000 CLIENTS	3 311	7 336	-4 024	-54.86
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIG.	23 232	4 645	18 587	400.18
41810000 CLIENTS FACT. A ETABLIR		4 345	-4 345	NS
49100000 PROV.DEPRE.CLIENTS	-11 588	-3 843	-7 745	NS
AUTRES CREANCES	1 147	2 508	-1 361	-54.28
44566000 TVA DEDUCTIBLE / ABS	1 147	1 710	-563	-32.95
44567000 CREDIT DE TVA		798	-798	NS
DISPONIBILITES	4 633	15 833	-11 201	-70.74
51210000 BANQUE POPULAIRE	4 597	5 822	-1 226	-21.05
51220000 BP COMPTE OPTIPLUS	36	10 011	-9 975	-99.64
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	820	440	380	86.36
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	820	440	380	86.36
Total III	25 045	37 454	-12 409	-33.13
TOTAL GENERAL	27 951	41 228	-13 276	-32.20

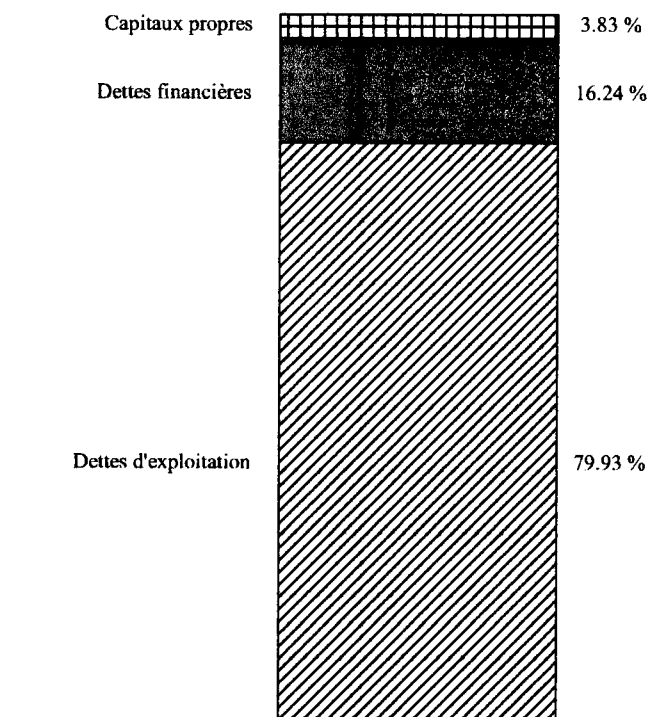
DETAIL BILAN PASSIF

[illegible]

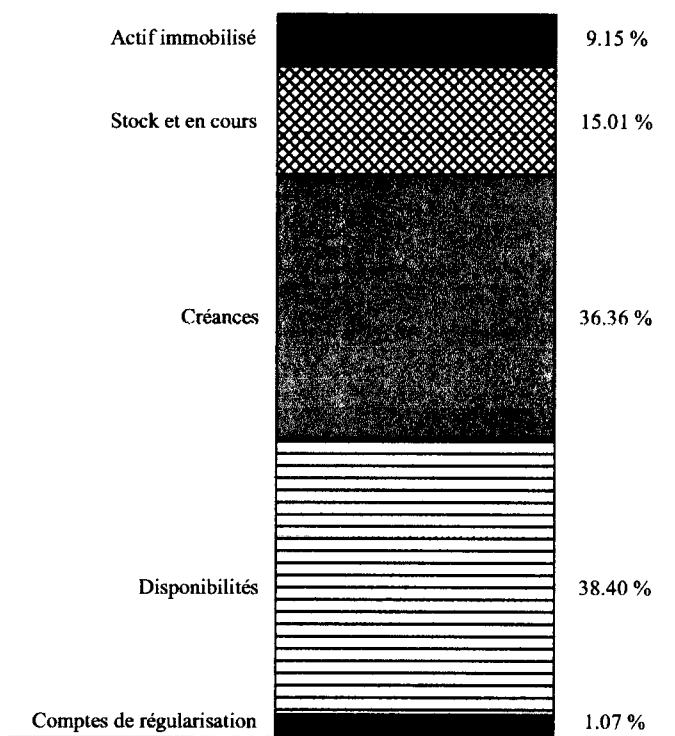
PRESENTATION GRAPHIQUE DU BILAN



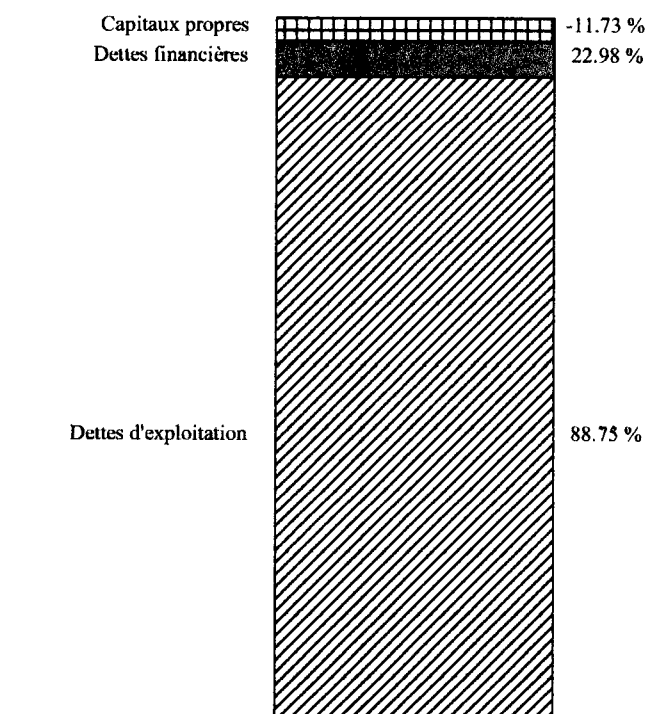
Actif au 28/02/2025



Passif au 28/02/2025



Actif au 29/02/2024



Passif au 29/02/2024

RATIOS

	28/02/2025	12mois	29/02/2024	12mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
ROTATION DES STOCKS MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES				
Stock matières premières + Stock de marchandises x nbre jours de l'exercice	3 490	31.72	6 190	52.03
Matières premières consommées + Coût d'achat des marchandises vendues	39 605		42 830	
Ce ratio vous renseigne sur le nombre moyen de jours pendant lesquels les stocks restent dans l'entreprise. Il doit vous aider à définir votre politique d'achats.				
CREDIT MOYEN CONSENTI AUX CLIENTS				
Clients et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice	26 544	62.32	16 326	46.00
Chiffre d'affaires TTC	153 344		127 767	
Il s'agit de la durée moyenne d'encaissement des créances clients. Il doit être comparé au crédit pratiqué par vos concurrents et à celui que vous avez fixé comme objectif.				
CREDIT MOYEN OBTENU DES FOURNISSEURS				
Fournisseurs et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice	8 746	31.98	21 746	85.68
Achats et charges externes TTC	98 451		91 374	
Il s'agit de la durée moyenne de règlement des dettes fournisseurs. Il doit être comparé aux conditions d'achats généralement obtenues.				
RATIO DE SOLVABILITE A COURT TERME				
Créances à moins d'un an + Disponibilités	20 735	0.77	30 824	0.74
Dettes à moins d'un an	26 882		41 810	
Ce ratio indique si l'entreprise est apte à faire face à ses dettes à court terme.				
RATIO D'AUTONOMIE FINANCIERE				
Capitaux propres	1 069	0.04	-4 836	-0.10
Dettes	26 882		46 064	
Ce ratio indique comment a été financée votre entreprise. Il mesure la part des fonds que vous avez apportés par rapport aux fonds que vous avez empruntés.				

Echéancier de Cotisations Sociales

Année 2026

Cet échéancier est établi à titre provisoire et ne tient pas compte de la réforme de l'assiette des bases de cotisations (article 18 de la loi 2023-1250 du 26/12/2023).

Caisse	Période	Date	Montant
SS			
	1e Mois 2026	05/01/2026	589,00
	2e Mois 2026	05/02/2026	589,00
	3e Mois 2026	05/03/2026	589,00
	4e Mois 2026	05/04/2026	589,00
	5e Mois 2026	05/05/2026	589,00
	6e Mois 2026	05/06/2026	944,00
	7e Mois 2026	05/07/2026	944,00
	8e Mois 2026	05/08/2026	944,00
	9e Mois 2026	05/09/2026	944,00
	10e Mois 2026	05/10/2026	944,00
	11e Mois 2026	05/11/2026	1 083,00
	12e Mois 2026	05/12/2026	955,00
Total			9 703,00
Total année 2026			9 703,00

Rappel des sanctions et pénalités en cas de non-paiement :

- majorations de retard de 5% ;
- majorations de retard complémentaire : 0,4% par mois de retard ;
- perte du droit aux prestations "maladie".

Nous vous conseillons de conserver précieusement cet échéancier et de prévenir sans délai votre expert-comptable en cas d'appels de cotisations différentes avec cette projection.

Echéancier de Cotisations Sociales

Année 2027
Echéancier partiel

Caisse	Période	Date	Montant
	1e Mois 2027	05/01/2027	692,00
	2e Mois 2027	05/02/2027	692,00
	3e Mois 2027	05/03/2027	692,00
	4e Mois 2027	05/04/2027	692,00
	5e Mois 2027	05/05/2027	692,00
Total			3 460,00

Rappel des sanctions et pénalités en cas de non-paiement :

- majorations de retard de 5% ;
- majorations de retard complémentaire : 0,4% par mois de retard ;
- perte du droit aux prestations "maladie".

Nous vous conseillons de conserver précieusement cet échéancier et de prévenir sans délai votre expert-comptable en cas d'appels de cotisations différentes avec cette projection.